



AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-1 alinéa 1]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UNE HALLE DE MARCHANDISES ET D'UN TERRAIN (VAUX-SOUS-AUBIGNY) SUR LA COMMUNE DE LE MON TSAUGEONNAIS (52) pour une activité de stockage de matériel et matériaux divers

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière, dont les bureaux sont sis 3, boulevard Wilson à Strasbourg (67000), représentée par son Directeur Monsieur Laurent FEVRE dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : Mme Nathalie ROSSEL
Courriel nrossel@nexity.fr Adresse : NEXITY PM au nom et pour le compte de SNCF Réseau 4ème étage- 27, rue du Vieux Marché aux Vins- 67000 STRASBOURG.

3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'une halle ferroviaire de 209 m² et d'un terrain de 1650 m² pour une activité de stockage de matériel et matériaux divers, situés rue de la Gare VAUX-SOUS-AUBIGNY à LE MON TSAUGEONNAIS (52190).

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société EMC2 dont le siège est sis Espace Agricole Nid de Cygne BP 45 à BRAS-SUR-MEUSE (55100),

Date d'effet de la convention d'occupation : 01/07/2020

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif Châlons 38122
25 rue du Lycée
51036 Châlons-en-Champagne Cedex
Téléphone : 03 26 66 86 87- Télécopie : +33 3 26 21 01 87
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr